

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 19 mai 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

21/033/HN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Autorisation de remboursement des activités non réalisées au Pôle culturel Mireille PONSARD – 40 avenue de la Rosière 13012.**

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> secteur soumet au conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements le rapport suivant :

Depuis plus d'un an, une crise sanitaire d'une ampleur mondiale sévit dans notre pays. Les conséquences sont multiples, que ce soit sur le plan de la santé, économique ou culturel.

La crise a notamment eu pour conséquence l'arrêt durant la quasi totalité de cette période des activités proposées sur nos équipements.

La Mairie de Secteur a été sollicitée par les usagers du Pôle culturel Mireille PONSARD qui ont, pour certains, réglé par anticipation le paiement des activités du premier trimestre 2020-2021 alors que celles-ci n'ont pu être réalisées.

Le contexte actuel exceptionnel doit être pris en compte et le Maire de Secteur a souhaité que l'ensemble des règlements soit remboursé.

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissements de se prononcer sur l'autorisation du remboursement total des activités du Pôle culturel Mireille PONSARD non réalisées durant le premier trimestre 2020-2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** : Est autorisé le remboursement des activités non réalisées par le Pôle culturel Mireille PONSARD durant le premier trimestre 2020-2021.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 19 mai 2021